



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 67/24 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE ET MR ANDRE JEAN GUILLAUME, SITUE A LA FENIERE

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la demande de Monsieur ANDRE Jean Guillaume d'aménager un local commercial à la Fenière,

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un local commercial au centre commercial « La Fenière », entre la commune de la Roque d'Anthéron et Monsieur ANDRE Jean Guillaume.

DIT que cette convention prend effet à compter de la signature.

DIT que l'emprunteur pourra jouir gratuitement du bien jusqu'au 30 septembre 2024 afin d'aménager le local.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 25 juillet 2024

Le Maire



Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission en Sous-Préfecture le... - 2 AOÛT 2024
Et de la notification sur le site internet de la commune le - 2 AOÛT 2024
Notification le